

GUILBEAU Denis

À: mirella.hamiri@developpement-durable.gouv.fr
Cc: MONTOYA Cyril
Objet: RE: AENV - Carrière du Bois de la Grotte - Demande de contribution

Madame,

Le Service régional de l'archéologie (DRAC Occitanie) accuse bonne réception du dossier cité en objet. L'étude d'impact (p. 152) signale l'absence de sites archéologiques sur la commune de Verfeuil. En réalité, 64 sites archéologiques sont recensés dans la carte archéologique nationale pour cette commune. Cette information aurait dû être reprise dans l'étude d'impact, mais le service régional de l'archéologie n'a pas été consulté lors de l'élaboration de ce document. Concernant l'emprise proprement dite de la carrière, le seul élément patrimonial recensé est une capitelle, conservée pour la protection des chiroptères. Le risque que la poursuite de l'exploitation dans l'emprise mentionnée dans la demande affecte des vestiges archéologiques non recensés est très faible. En conséquence, cette demande de renouvellement d'exploitation ne fera l'objet d'aucune prescription au titre de l'archéologie.

Bien cordialement,

Denis Guilbeau

Denis GUILBEAU
Conservateur du patrimoine
Service régional de l'archéologie
04 67 02 32 72 — 06 31 50 55 65
5, rue de la Salle-l'Évêque — CS 49020 — 34967 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 02 32 00
www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie



| Direction régionale
des affaires culturelles

De : robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr <robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé : mardi 11 juin 2024 14:40

À : sra.drac.occitanie@culture.gouv.fr

Objet : AENV - Carrière du Bois de la Grotte - Demande de contribution

Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique.

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale dont les données de référence sont précisées en partie 2, vous êtes invités, conformément à l'article D.181-17-1 du code de l'environnement, à déposer une contribution.

Vous devez transmettre la réponse au plus tard à la date d'échéance indiquée en partie 3. Les modalités de dépôt de la réponse y sont également précisées.

Vous serez informés des suspensions et réactivation des délais de la phase d'examen, ainsi que de l'actualisation de l'échéance de réponse.

Partie 1 : administration en charge du dossier

Administration en charge du dossier : DREAL Occitanie - UID 30-48 - Subdivision GL1

Agent : HAMRIRI Mirella

Courriel de contact :

Partie 2 : données de référence de l'AIOT et du dossier concerné

SAS CARRIERES LUGAN

Bois de la Grotte

30630 Verfeuil

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 11/06/2024

Le numéro d'AIOT est : 0006600810

Partie 3 : pour le bon déroulement de la procédure, vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes

Cette correspondance appelle une réponse.

Cette réponse doit impérativement être déposée en cliquant sur ce [lien](#)

(Le document téléversé ne doit pas dépasser 1020 Mo et doit être au format PDF ou ZIP)

Une échéance de réponse est fixée au : 26/07/2024

Partie 4 : documents téléchargeables

Veuillez consulter les pièces jointes en cliquant sur ce [lien](#)

Bien cordialement,

Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : mirella.hamriri@developpement-durable.gouv.fr